

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mai à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Date de convocation : 23 mai 2024

ORDRE DU JOUR

- Délibération 33/2024** : INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE
- Délibération 34/2024** : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
- Délibération 35/2024** : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023
- Délibération 36/2024** : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023
- Délibération 37/2024** : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024
- Délibération 38/2024** : DÉBAT ANNUEL SUR LA FORMATION DES ÉLUS
- Délibération 39/2024** : PRECISION SUR LE TAUX SPÉCIFIQUE DE TAXE D'AMÉNAGEMENT DANS LES SECTEURS INDUSTRIELS
- Délibération 40/2024** : MODIFICATION DES RÈGLEMENTS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES
- Délibération 41/2024** : MODIFICATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR POUR LE CONTRAT SANTÉ

Etaient présents : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, M. TESTE Jérôme, M. SEGARD Jean-Paul, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M FRARD Olivier, Mme LE GUEN Irina

Etaient représentés, absents ou excusés : Mme PICHOT TOURTAUD Delphine (pouvoir à M TESTE), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à Mme LE PECHOUR), Mme GOIMBAULT Christine (pouvoir à Mme CHAUVEAU), M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à Mme PERRAULT),

Secrétaire de séance : Mme BERNIER Cécile

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A DÉMISSION

M le Maire déclare Irina LE GUEN installée dans ses fonctions de conseillère municipale suite au désistement de Rachel BELLANGER qui travaille désormais pour la commune.

Le Conseil municipal PREND ACTE de cette installation et DIT que le tableau du conseil municipal sera mis à jour et transmis à Monsieur le Préfet.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 26 MARS 2024

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu du Conseil municipal du 26 mars 2024, lequel est approuvé à l'unanimité.

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Décision 2/2024 : Attribution des marchés de travaux pour le remplacement du gazon synthétique et de l'éclairage au stade municipal

Décision 3/2024 : Création/modification de tarifs au 1^e juin 2024 (jardin du souvenir et gîte)

Décision 4/2024 : Révision des tarifs municipaux au 1^e septembre 2024

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

M le Maire indique qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif, étant l'ordonnateur. Le conseil doit donc élire un président pour cette délibération et l'ordonnateur, même s'il peut assister à la discussion, doit se retirer au moment du vote.

M le Maire propose au conseil de désigner Mme MAILLY Françoise présidente de séance pour ce point de l'ordre du jour. Mme MAILLY Françoise est désignée à l'unanimité.

Elle présente le compte administratif 2023 du budget principal de la commune.

Les résultats comptables de l'exercice 2023 sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes = 2 353 585.17

Dépenses = 1 777 606.81

Section d'investissement :

Recettes = 844 623.09

Dépenses = 782 083.12

Etant donné les reports de résultat des exercices précédents :

Résultat reporté fonctionnement + 956 073.83 €

Résultat reporté investissement + 194 824.62 €

En conséquence le résultat de clôture de l'exercice 2023 est de :

En section de fonctionnement : + 1 532 052.19

En section d'investissement : + 257 364.59

Le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par le Trésorier de Chartres métropole.

Mme MAILLY présente aussi la répartition des dépenses à caractère général (chapitre 011) et le poids financier des fluides. Mme GUYET informe le conseil qu'il a été décidé de couper le ballon d'eau chaude à l'Espace dans l'objectif de faire des économies.

M le maire signale que cet hiver, à date égale, 2 tonnes de plus de gaz ont été consommées au point de livraison : gymnase et anciens vestiaires du foot.

Mme MAILLY présente également les indicateurs financiers qui sont très favorables. Pour le moment tous les travaux ont été financés sur les fonds propres.

M le Maire indique que 1.5 million de travaux ont été réalisés jusqu'à maintenant (restaurant scolaire, remplacement travaux au stade et achat de l'ex terrain de camping) et la commune dispose d'une capacité à emprunter pour les projets futurs notamment ceux qui émergeront de l'étude bourg-centre.

Sont présentés ensuite le bilan financier des services et équipements municipaux et le bilan du soutien aux associations (mise à disposition des bâtiments et salles + subventions). Au total cela représente 191 667 € de soutien aux associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, M Jacky GAULLIER ayant quitté la séance, DECIDE D'APPROUVER le Compte Administratif pour l'exercice 2023 du budget principal de la commune.

La note explicative de synthèse sur le compte administratif est publiée sur le site internet de la commune et librement consultable en mairie, ainsi que le compte administratif lui-même.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

M le Maire indique que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur des dépenses et des recettes. Les écritures du compte de gestion étant en concordance avec celles du compte administratif, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE D'APPROUVER le Compte de Gestion pour l'exercice 2023 du budget principal de la commune.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Considérant les résultats de clôture du compte administratif 2023, les restes à réaliser de la section d'investissement à reprendre au budget supplémentaire 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité AFFECTE le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- couverture du besoin de financement en investissement (recette compte 1068), soit + 190 035.41 €
- excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002) de + 1 342 016.78 €

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024

Suite au vote du compte administratif 2023, il y a lieu d'adopter un budget supplémentaire au budget primitif 2024 pour intégrer les résultats de l'exercice précédent, reprendre les restes à réaliser de l'exercice 2023 et d'une façon générale mettre à jour les crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

Mme la 1^{ère} Adjointe expose au Conseil municipal le budget supplémentaire qui s'équilibre à 1 299 256.78 € en fonctionnement et à 2 049 096.78 € en investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le budget supplémentaire communal 2024 présenté.

La note explicative de synthèse sur le budget supplémentaire est publiée sur le site internet de la commune et librement consultable en mairie, ainsi que le budget supplémentaire lui-même.

DÉBAT ANNUEL SUR LA FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune doit être annexé au compte administratif. En 2023 le budget communal a financé une formation.

M le Maire incite les élus à suivre des actions de formation.

Le Conseil municipal PREND ACTE de la tenue du débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

PRÉCISION SUR LE TAUX SPÉCIFIQUE DE TAXE D'AMÉNAGEMENT DANS LES SECTEURS INDUSTRIELS

M le Maire rappelle que le taux de la taxe d'aménagement applicable sur la commune est de 3%. Un taux spécifique de 1% dans les secteurs d'activités (zones UX, UXa et AUX du PLU) a été voté par délibération en date du 24 novembre 2011. Cette délibération a été reconduite le 12 novembre 2014.

Depuis cette date le PLU a été révisé puis modifié, conduisant notamment à créer des sous-secteurs UXb et UXc du PLU, et la zone AUX a disparu. M le Maire expose qu'il est donc nécessaire de délibérer à nouveau pour préciser que le taux spécifique de 1% s'applique sur l'ensemble des zones UX du PLU, y compris les zones à indice i (inondable), selon les plans annexés.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité CONFIRME que le taux spécifique de taxe d'aménagement de 1% applicable sur la commune dans les secteurs d'activités concernent les zones UX du PLU selon la cartographie annexée : secteurs UX et sous-secteurs UXa, UXb, UXc, y compris les zones à indice i (inondable).

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

M le Maire informe le conseil municipal de la mise en place à la rentrée scolaire 2024-2025 d'un portail famille numérique en lieu et place des dossiers d'inscription papier.

Cela permettra aux parents de dématérialiser l'ensemble de leurs démarches périscolaires. Ils pourront ainsi inscrire ou désinscrire leurs enfants aux différentes activités : cantine, transport scolaire..., consulter leurs factures et être informés sur l'actualité des services. Les règlements des services périscolaires ont donc été adaptés pour prendre en compte ce nouveau mode d'inscription par l'intermédiaire du portail famille.

Mme MAILLY précise que les parents recevront dans quelques jours un courrier comprenant leur code d'inscription à ce portail.

Le personnel de la garderie sera formé avec un nouveau système de pointage par tablette.

Il n'y a pas de pointage en cantine car le forfait s'applique sauf les déductions de repas qui fonctionneront comme aujourd'hui (sortie scolaire, absence prévue après 3 jours).

Toutes les familles ne sont pas informatisées mais a priori peu sont concernées car les familles reçoivent déjà les factures par mail. Pour celles-ci leur inscription continuera de fonctionner par formulaire papier.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des projets de règlement et en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE les règlements périscolaires.

MODIFICATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR POUR LE CONTRAT SANTÉ

M le Maire expose que le conseil municipal a déterminé par délibération le 24 septembre 2015 les montants de participation versée par la commune aux agents adhérents à la convention de participation santé. Cette participation est modulée en fonction de la composition familiale des agents et de leurs revenus calculés en indice.

Depuis cette date, différentes refontes des grilles indiciaires ont eu lieu et au 1^{er} janvier 2024 les agents publics ont bénéficié d'une augmentation automatique de 5 points d'indice. Ces refontes successives ont eu pour effet de faire perdre aux agents le bénéfice du 1^{er} niveau de participation. Il est proposé de redéfinir les barèmes s'appliquant aux différents montants de participation. Cette redéfinition a été soumise au Comité social territorial du centre de gestion qui a rendu un avis favorable. Le montant de la participation de la commune n'est pas modifié mais le barème de traitement des agents auquel il s'applique est réajusté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE à compter de la présente délibération la modification du barème de participation de la collectivité au financement de la protection sociale complémentaire « santé » des agents au titre de la labellisation et DIT que les autres modalités de versement de cette participation sont inchangées.

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Conformément à l'arrêté préfectoral relatif à la répartition des jurés dans le département d'Eure et Loir, le Conseil procède au tirage au sort de 6 potentiels jurés qui constitueront la liste préparatoire 2025 du jury criminel. Le tirage au sort s'effectue sur la liste générale des électeurs de la commune ; toutefois ne doivent être retenus que les électeurs domiciliés sur la commune et ceux qui auront atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile.

Sont tirés au sort :

- TREHARD PATRICE
- REMY GHISLAINE
- MARCHAND LILIANE
- LEPRINCE CLAUDE
- BADUFLE FREDERIC
- PERINEAU FLAVIEN

INFORMATIONS DIVERSES

M le Maire informe le conseil municipal qu'ont été reçus les dirigeants du Crédit agricole pour faire un point sur les travaux en cours à l'agence. Ils ont confirmé que ces travaux seraient menés à leur terme, l'agence est donc maintenue sur la commune et si tout va bien elle réouvrira en octobre 2024.

Concernant le marché, M le Maire a retrouvé une poissonnière à partir de samedi prochain ainsi qu'un horticulteur (en saison).

A la Taye, les travaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux vont démarrer a priori en septembre 2024. M Riant demande si les habitants de la rue du 17 juin sont concernés.

A priori oui, même s'ils n'ont pas été invités à la réunion publique, c'est certainement un oubli de Chartres métropole.

Le coût global de ces travaux s'élève à 3 millions d'euros pris en charge par Chartres métropole.

Le coût à la charge des particuliers est variable en fonction de l'éloignement de leur branchement.

Chaque habitation sera visitée par les services de Chartres métropole.

M le Maire informe le conseil que depuis la réalisation de la stèle du Jardin du souvenir au cimetière les descendants des personnes dispersées devront faire l'acquisition d'une plaque gravée pour figurer sur la stèle. Les descendants des personnes déjà dispersées et dont les noms sont affichés à l'entrée du cimetière seront contactés, si la mairie connaît leur adresse, et auront le choix de faire réaliser une plaque au tarif en vigueur pour les futurs dispersés (soit 180 € la plaque). En l'absence de réponse ou de refus, les défunts déjà dispersés seront gravés sur une petite plaque posée entre les deux stèles.

M le Maire informe le conseil que lors de la prochaine séance une délibération sera proposée pour dénommer les 2 nouvelles rues du lotissement Erriaux II. Comme vu en réunion d'adjoints seront proposés les noms suivants :

- Simone Segouin, née le 3 octobre 1925 à Thivars et décédée le 21 février 2023 à Courville-sur-Eure, qui est une résistante française engagée dans les Francs-tireurs et partisans.
- Hubertine Auclert, née le 10 avril 1848 à Saint-Priest-en-Murat et décédée le 8 avril 1914 à Paris, qui est une journaliste, écrivaine et militante féministe française qui s'est battue en faveur de l'éligibilité des femmes et de leur droit de vote.

M le Maire évoque ensuite l'ancien terrain de camping. Il suggère de trouver un nom pour cet espace devenu communal et de ne plus parler de l'ancien camping qui a fermé depuis plus de 30 ans. Il suggère que cet espace soit nommé parc Léo Lagrange, ou parc nature Léo Lagrange, pour le distinguer du parc Léo Lagrange qui existe déjà. Il estime en effet qu'il n'y a pas d'intérêt de trouver un autre nom, car cela constitue un ensemble avec le parc existant.

Mme CHAUVEAU demande si les 2 parcs seront réunis. M le Maire pense que ce sera le cas, mais le devenir du parc nature fait l'objet de l'étude bourg-centre en cours.

M le Maire rappelle que les conseillers peuvent passer en mairie chercher les clés du parc nature pour appréhender les lieux. M TESTE demande si la présence des gravats ne pose pas de problème de danger et de responsabilités. A priori non, les gravats ne sont pas accessibles du fait de la très abondante végétation en dehors des allées dégagées par les services techniques.

M le Maire donne la parole à Mesdames MAILLY et THOMAS-RAMADOU pour faire le compte-rendu de l'évolution des travaux de l'étude bourg-centre.

Mme MAILLY indique que depuis le dernier conseil municipal, des réunions de concertation ont eu lieu avec la population.

100 personnes étaient présentes à la réunion publique organisée le 27 mars à la salle des fêtes.

3 grands thèmes ont été abordés pour constituer 3 groupes citoyens dans lesquels 30 personnes se sont inscrites :

- Les équipements publics,
- La mobilité incluant la sécurisation des espaces publics,
- L'identité naturelle à travers la vallée de l'Eure (Parc Léo Lagrange).

Le 20 avril puis le 24 mai ces 3 groupes se sont réunis pour mener des réflexions.

Concernant les équipements, le devenir de la Maison des Associations a été évoqué après le déplacement du centre de loisirs. Le devenir du presbytère est questionné compte tenu des travaux à y réaliser. La question de sa mise en vente a été évoquée. Il y aura toujours besoin d'une salle paroissiale.

Le devenir des locaux de France services est aussi posé si les services sont regroupés en mairie.

M le Maire rajoute que les locaux de la mairie ne sont plus adaptés et qu'il conviendra de la rendre plus fonctionnelle, à l'occasion du regroupement des services.

Le devenir de la maison Millet a aussi été évoqué.

Concernant les déplacements et mobilités, il faudra imaginer des modifications des sens de circulation pour aménager des voies piétonnes et cyclables.

M le Maire ajoute que dans tous les cas des expérimentations seront menées avant de définir les aménagements et sens de circulation.

Concernant enfin le parc nature Léo Lagrange, il a été convenu qu'il fallait le faire vivre en préservant cet espace naturel, que les projets de guinguette, éco centre etc. devraient être permis sans artificialisation du parc.

Mme THOMAS-RAMADOU rappelle que l'étude était prévue pour se dérouler sur 9 mois. Elle se termine donc bientôt avec un comité de pilotage final le 5 juillet qui devra procéder à la priorisation des projets et rédiger des fiches actions.

Ensuite un comité de pilotage Finances pourrait se réunir en fin d'année avec le département.

La convention pourrait ensuite être signée dans 1 an avec le département, pour la mise en œuvre du plan d'actions à 3, 5 et 10 ans.

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 28 mai 2024

M le Maire donne la parole aux adjoints :

MME MAILLY

Les 8 et 22 juin prochain auront lieu les réunions de quartiers.

Le 21 juin à 17h sera inauguré l'agrandissement du restaurant scolaire.

Le repas de fin d'année avec les agents et les élus sera organisé le 5 juillet à 19h (lieu à déterminer).

Une sortie scolaire concernant l'ensemble des classes de l'école élémentaire a été organisée au château de Guédelon.

A la rentrée prochaine il y aura des changements sur la pause méridienne avec le départ à la retraite de 2 personnels. 2 animateurs des PEP28 viendront renforcer l'équipe en élémentaire et 1 animateur en maternelle.

Le 2 juillet, une journée jeux est organisée par le CMJ pour l'ensemble des classes de l'école élémentaire, comme l'an passé.

A 17h30 aura lieu la remise des prix des CM2 ouverte aux parents et au conseil municipal. A cette occasion seront présentés les travaux des élèves suite à leur sortie à Guédelon.

M BOURGOGNE

Les travaux ont repris aux Erriaux II depuis 1 semaine après 1 mois d'interruption à cause des intempéries.

Quelques réservations de terrain ont été faites, mais la commercialisation avance doucement.

Les services techniques sont très occupés avec l'abondante végétation.

La cérémonie habituelle du 17 juin aura lieu au monument Jean Moulin.

Les aménagements des abords de la stèle sont terminés. Les services techniques terminent le nettoyage des abords du cabanon ainsi que l'aménagement intérieur, avec un sas permettant aux gens de passage de voir l'intérieur du cabanon.

Un buste de Jean Moulin est en cours de confection par des artistes locaux.

Une nouvelle signalisation a également été installée.

Mme GUYET

Merci aux enfants du CMJ pour leur participation à la cérémonie du 8 mai.

Cinquante participants ont assisté au concert de Julia Orcet le 15 mai à l'Epilobe.

Un nouveau concert sera à nouveau organisé l'année prochaine.

Le nettoyage citoyen organisé par la commune et les jeunes du CMJ a eu lieu le 25 mai avec plus de 60 personnes.

Les associations communales étaient invitées à participer. 5 associations ont répondu présent : Théâtre, AASN, Badminton, Arts martiaux et Douce Eure.

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 28 mai 2024

Environ 150 kilos de déchets ont été ramassés principalement aux alentours de la commune, car l'intérieur du bourg est propre (sauf aux abords des containers, et de l'épilobe).

Le 12 juin le CCAS organise pour les seniors une visite à l'éco musée du Perche.
Reste 5 places sur 30.

Le 26 juin le CMJ organise un pique-nique intergénérationnel avec les aînés. Il aura lieu a priori au parc Léo Lagrange sinon à l'épilobe.

Suite au rappel aux associations pour qu'elles laissent les bâtiments en bon état d'entretien après leur passage, certaines se sont plaint qu'elles ne disposaient pas de produits d'entretien. Or ceux-ci quand ils étaient mis à disposition étaient systématiquement volés. Il est donc demandé aux associations de s'organiser en conséquence. Attention les toilettes sont systématiquement rendues sales.

La Poste nous a communiqué ses horaires d'ouverture pendant la période estivale : du 29 juillet au 17 août, elle sera ouverte 4 matins par semaine.

M ROBERT

Le 22 avril dernier a eu lieu la visite de labelisation de l'étang. La municipalité a reçu les félicitations de la fédération pour la qualité des installations.

Il remercie également les services techniques pour la réalisation du ponton de pêche partagé.

Pour l'organisation du Triathlon, à ce jour 75 bénévoles se sont fait connaître.

Les modalités restent à définir pour organiser une cérémonie de récompenses des Saint-Georgiens méritants.

Nous sommes en attente des décisions de financement pour les travaux au stade municipal, notamment sont attendues des subventions de l'Agence nationale du sport et du district du foot.

La société Relux a effectué des tests de portance des mats d'éclairage au stade.

Le samedi 31 août aura lieu le forum des associations.

Il informe le conseil que le raid de l'AASN est abandonné pour l'année 2024.

Et que comme l'an passé, 36 scouts camperont sur la partie enherbée devant le CNB à l'occasion d'un stage de voile, du 7 au 13 juillet.

M TESTE

Ccin a été reçu pour renégocier les contrats fibre et téléphonie de la mairie et des écoles. Un audit de cybersécurité de la mairie a été réalisé.

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 28 mai 2024

Dans ce cadre une séance de sensibilisation aux bonnes pratiques pour les agents sera proposée par Jérôme TESTE, et également aux conseillers municipaux s'ils sont intéressés.

La distribution du Project'Eure aura lieu ce jeudi.

Concernant les statistiques Panneau pocket : 2600 téléphones sont connectés à l'application et 650 000 vues de publication ont été recensées depuis la mise en service.

M le Maire donne la parole aux conseillers :

M Riant demande s'il existe un projet d'aire de jeux avec un sol en gravillons. M BOURGOGNE indique que non, qu'il s'agissait simplement d'un exemple d'aménagement qu'il a rencontré, pour se substituer à l'achat de copeaux spéciaux. Mais cela semble plus dangereux donc cette solution ne sera pas retenue.

M Riant demande également plus de précisions sur la société de camping-car qu'il a reçu. M BOURGOGNE indique qu'en effet la mairie a été sollicitée par plusieurs sociétés d'aires de camping-car suite à la parution du dernier conseil municipal dans le journal. Il a reçu l'une de ces sociétés. Néanmoins aucun emplacement n'est à ce stade privilégié, ni modalités d'accueil ni de gestion.

Mme BERNIER demande quand la clôture de la prairie des Garennes va être réalisée côté rivière comme il a déjà été demandé en conseil. M BOURGOGNE en convient mais le berger a réalisé d'abord la clôture à 3 mètres des riverains car cela était demandé également. Il indique que cela sera réalisé par le berger mais on ne peut pas exiger que toutes les clôtures soient faites en même temps, le berger ayant peu de ressources.

Se pose aussi le problème des déjections dans la prairie et que les barrières ne sont pas fermées systématiquement par les promeneurs.

M le Maire rappelle que ce cheptel est une véritable plus-value pour la commune, que le berger finance seul les clôtures, que cela évite l'entretien de la prairie ou du canal par du personnel, et que cela participe à l'attractivité de la commune. Pour ces raisons il demande aux conseillers d'être patients et que les clôtures seront réalisées.

Mme PERRAULT demande pour quelle raison un poteau a été planté à Berneuse. M le Maire répond que c'est pour l'une des futures caméras de vidéoprotection, qui seront installées notamment à toutes les entrées de ville, comme recommandé par les services de gendarmerie.

M le Maire indique que la prochaine réunion d'Adjoints aura lieu le 19 juin et le prochain conseil le 9 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal du 28 mai 2024 :

N° d'ordre	Délibérations	Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
---------------	---------------	--

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 28 mai 2024

		<i>Préfecture le</i>
33/24	INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE	31/05/2024
34/24	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023	31/05/2024
35/24	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023	31/05/2024
36/24	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023	31/05/2024
37/24	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024	31/05/2024
38/24	DÉBAT ANNUEL SUR LA FORMATION DES ÉLUS	31/05/2024
39/24	TAUX SPÉCIFIQUE DE TAXE D'AMÉNAGEMENT DANS LES SECTEURS INDUSTRIELS	31/05/2024
40/24	RÈGLEMENTS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES	31/05/2024
41/24	PARTICIPATION EMPLOYEUR POUR LE CONTRAT SANTÉ	31/05/2024

APPROBATION DU PROCES-VERBAL le

M le Maire

La secrétaire de séance

GAULLIER Jacky

BERNIER Cécile